

Image not found or type unknown



Achat appartement occupé logé gratuitement

Par **dandelion**, le 11/07/2014 à 11:22

Bonjour,

J'envisage de faire un achat locatif mais le logement choisi est occupé par une personne logée à titre gratuit.

au terme de cet achat, le locataire sera-t-il contraint de partir ou sera-t-il protégé par une loi quelconque qui le permettrait de rester ?

Merci.

Cordialement

Par **Legalacte**, le 11/07/2014 à 15:42

Bonjour,

Prévoyez dans votre promesse d'achat que l'appartement doit être vide le jour de la signature de l'acte définitive, car sinon, vous risquez de ne pas pouvoir faire partir l'occupant.

Par **dandelion**, le 11/07/2014 à 15:44

Merci !